

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE



©Franklin Azzi Architecture, Hame architecte associé, L'Autre

Projet de construction d'un bâtiment sur le site « Gare de Lyon Daumesnil » - Paris 12^{ème}

Du mercredi 3 août 2022 à 8h30 au jeudi 15 septembre 2022 à 17h

Par arrêté municipal en date du 1^{er} juillet 2022, Madame la Maire de Paris ouvre une participation du public par voie électronique à la mairie du 12^{ème} arrondissement de Paris
130 avenue Daumesnil – 75012 Paris

Cette participation du public par voie électronique est préalable à la délivrance du permis de construire n° PC 075 112 21 V0055, déposée le 21 décembre 2021 par Mme Fadia KARAM, représentante de la Société Nationale d'Espaces Ferroviaires, sise 10 rue Camille Moke, 93212, la Plaine Saint-Denis Cedex. Le projet concerne la construction d'un bâtiment à R+7 sur 2 niveaux de sous-sol totalisant 10.618 m² de surface de plancher à destination de bureaux (9.559 m²), de commerces (494 m²) et de CINASPIC dédié à la logistique urbaine (565 m²). Le projet prévoit également la création d'un patio intérieur planté et des toitures terrasses végétalisées accueillant des panneaux photovoltaïques.

Cet avis est affiché à la mairie du 12^{ème} arrondissement, dans les locaux de la Direction de l'Urbanisme, 121 avenue de France, CS 51388 – 75639 Paris Cedex 13, et est également mis en ligne sur le site internet de la Ville de Paris (paris.fr).

Le dossier soumis à participation du public par voie électronique sera consultable sur le site dédié : <http://ppvegaredelyondaumesnil.participationdupublic.net>

Un registre dématérialisé sera disponible sur le même site internet afin de recueillir les observations et propositions du public, pendant la durée de la participation du public par voie électronique.

Le dossier de participation du public par voie électronique sera également mis à la disposition du public, sur support papier, dans le respect des contraintes sanitaires, pendant toute la durée de la procédure, à la mairie du 12^{ème} arrondissement, 130 Avenue Daumesnil, 75012 Paris, ouverte les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 17h00 avec une nocturne le jeudi 8 septembre de 8h30 à 19h30 (site de la mairie du 12^{ème} arr. : <http://www.mairie12.paris.fr>, téléphone : 01 44 74 33 80).

Pendant la durée de la participation du public par voie électronique, un poste informatique sera mis à la disposition du public, dans le respect des contraintes sanitaires, à la mairie du 12^{ème} arrondissement, aux heures d'ouverture susmentionnées, afin de permettre un accès au dossier sous forme dématérialisée et au registre dématérialisé.

Le dossier de participation du public par voie électronique comporte notamment une étude d'impact actualisée qui a fait l'objet d'un avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement. Cette étude d'impact et cet avis seront joints au dossier qui sera mis à la disposition du public à la mairie du 12^{ème} arrondissement de Paris.

À compter de l'ouverture de la participation du public par voie électronique, des demandes de renseignements sur le dossier et des observations ou questions sur le projet, et des demandes de précisions sur les conditions dans lesquelles elles peuvent être émises, peuvent être adressées auprès de la Ville de Paris – Direction de l'Urbanisme – Service de l'aménagement – 121 avenue de France – CS 51388 – 75639 Paris Cedex 13 ou à l'adresse mail suivante : DU-garedelyondaumesnil@paris.fr

La personne responsable du projet est Madame Fadia KARAM, représentante de la Société Nationale d'Espaces Ferroviaires, domiciliée au 10 rue Camille Moke – CS 20012 – 93212 La Plaine Saint Denis Cedex.

La synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte sera publiée, pendant une durée minimale de trois mois, par voie électronique sur le site paris.fr.

L'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis de construire et le délivrer par arrêté est la Maire de Paris.